

# Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS

## Réunion plénière du 2 juillet 2015

Compte-rendu intersyndical<sup>1</sup>  
SGEN-CFDT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, SNTRS-CGT

### Présents :

**CSI** Anne ABEILLE, Catherine ALES, Richard ARENA, Philippe AUVERGNON, Astrid BRANDT-GRAU, Renaud CRESPIAN, Emmanuel DIDIER, Delphine GARDEY, Lamine GUEY, Sarah GENSBURGER, Ivan GUERMEUR, Anthony HOSTEIN, Lena INOWLOCKI, Nathalie LE TELLIER-BECQUART, Cécile MICHEL, Hélène MICHEL.

**InSHS** (présents le matin) : Patrice Bourdelais, (directeur), Michèle Dassa, Hamida Demirdache, Françoise Le Mort, François-Joseph Ruggiu.

Représentant le CS du CNRS : Claire Lemercier, Catherine Delcroix

Présidents de section et de CID ou leurs représentants : Georges Di Scala (26), Pierre Moret (32), Christian Ingrao (33), Nicolas Quint (34), Philippe Buttgen (35), Philippe Coulangeon (36), Jean-Benoit Zimmermann (37), Denis Eckert (39), Christophe Jaffrelot (40), Stéphanie Ruphy (53).

**SGCN** : Cécile LOKIEC (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

### Excusés :

- **Membres du CSI :**

- Geneviève Cortes, Ricardo Etxepare, Julien Fretel, Alexandre Gefen, Annliese Nef, Rossana Vaccaro-Chaudiron.
- Bertrand Darly et Carole Dornier, membres élus démissionnaires (le CSI procédera au vote de leurs remplaçants lors de sa prochaine réunion, en septembre 2015).

- **Présidents de sections** : Bruno Maureille (31), Christiane Weber (52).

---

<sup>1</sup> Nathalie Le Tellier-Becquart, Sarah Gensburger et Ivan Guermeur.

## POINTS RAPPORTES

Discours de politique générale de Patrice Bourdelais.....	3
Position de l'InSHS à l'égard des Idex /I-sites.....	3
Questions diverses .....	3
Rapports des présidents de section sur le concours 2015 .....	9
Section 35 .....	9
CID 53 .....	9
Section 52 .....	10
Section 26.....	10
Section 32.....	10
Section 33.....	11
Section 38.....	12
Section 34.....	12
Section 39.....	12
Section 36.....	12
Section 37.....	13
Section 40.....	13
Section 31.....	14
Discussion.....	15
Recommandations votées par le CSI.....	15

## DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE DE PATRICE BOURDELAIS

### Position de l'InSHS à l'égard des IDEX /I-sites

Depuis 4/5 ans le CNRS s'inscrit en première ligne dans la politique de sites, notamment pour des questions de visibilité internationale. Effectifs InSHS Paris/IDF/Strasbourg/Lyon/Lille/Languedoc-Roussillon constituent 90% de l'ensemble. Sur les sites des universités moyennes, le CNRS ne peut à lui seul maintenir des UMR si la gouvernance de l'Université ne s'y implique pas. Le comportement rationnel des nouveaux entrants est d'aller vers les sites IDEX : ce mouvement peut conduire à dépeupler des universités de taille moyenne. Les affectations sont proposées au président Fuchs, en suivant les desiderata des candidats, mais ceci induit que 65 à 70% des nouveaux entrants sont affectés en IDF. Cela est contraire à la politique de site. PB envisage que l'an prochain tous les entrants soient affectés en province. Cela concerne surtout les SHS.

Question de Sarah Gensburger : Il y a en région parisienne des sites importants en SHS, comme celui de Nanterre, qui sont pourtant hors des périmètres IDEX/I-sites. Que doivent anticiper les personnels CNRS ?

Patrice Bourdelais : Les SHS ont fait une fois de plus la démonstration de leur incapacité à s'organiser efficacement et rapidement pour « emporter le morceau ». L'accès aux grands équipements n'est pas une condition absolue pour être sélectionné. Sur Paris Lumières, les choses vont continuer à se faire, avec un projet plus intégrateur pour cette Comue. Il n'y a pas de raison qu'elle n'accède pas à une reconnaissance, à des crédits spécifiques. Il ne fait aucun doute pour l'Institut que Paris Lumières rejoindra un site IDEX à un moment ou à un autre. Des stratégies individuelles sont en train de se mettre en place. Les choses ne sont pas encore complètement bouclées pour présenter des projets.

### Questions diverses

Question de Jean-Benoît Zimmermann: En section 37, on relève un problème de personnel IT. Il arrive que dans certaines UMR où il y a peu de chercheurs et où la dotation IT CNRS est assez importante, l'université se repose sur le CNRS pour ne pas mettre de personnel ITRF et les met dans les EA. Le CNRS peut-il apporter un soutien à ces DU pour que les universités ne se reposent pas sur les IT CNRS ?

Réponse PB : 70% des personnels IT sont fournis par le CNRS dans les UMR. C'est une question débattue avec les gouvernances de sites. Le CNRS veut rééquilibrer la participation des universités dans les UMR du côté des personnels IT. Si les universités ne soutiennent pas les UMR (ex : baisse des dotations alors qu'elles augmentent celles des EA), P.B. se sentira libre de les fermer.

Question de Philippe Auvergnon : Des UMR vont être mises en FRE. Y a-t-il une liste ? Y a-t-il des projets de création ? Dans quels champs ?

PB : Nous n'avons pas encore eu l'avis des sections sur ces unités (les réunions de printemps ne sont pas finies). Deux cas évidents de fermeture : GREMMO à Lyon et le CRHQ à Caen, qui était un très grand centre d'histoire quantitative il y a longtemps, mais qui n'a plus de second souffle et plus de chercheur CNRS. Mais il y a 7 IT. La MRSH de Caen, qui est l'une des MSH les plus actives aujourd'hui, peut constituer un lieu de redémarrage d'une UMR. Donne l'exemple de PHARE [Philosophie, Histoire et Analyse de la Pensée Economique / Paris1], concernée par le redéploiement entre Paris I et la *Paris School of Economics*. A terme, il n'y aura probablement qu'une seule UMR d'économie à Paris 1. Des fusions sont en cours également à Lyon (fusion de 2 UMR) en section 35 et à Lille en section 37 (réunion EA-UMR) déjà réalisée dans les faits. A Lille, coexistaient une EA et une UMR pléthorique. L'UMR a

poussé dehors les non-publiants de l'école d'économie. Nous ferons le point en septembre en ce qui concerne les fusions d'UMR.

Question de Cécile Michel : Donc des affectations des nouveaux entrants pourront être modulées par la politique de site ?

R. PB : C'est pour cela qu'il faut flécher géographiquement, mais sur hors Région Parisienne et non hors Idex/I-sites.

Question de Richard Arena : souhaite revenir sur la question de la place des SHS dans les Idex. Cela va bien au-delà de la politique scientifique de l'Institut ou de la motivation des acteurs mais relève de la manière dont les sciences dures voient les SHS.

Réponse de PB : PB veut bien entendre l'avis du CS. Quelle doit être la place des SHS à l'intérieur des IDEX, des Isites... ? Il ne s'agit pas seulement d'une absence de motivation des acteurs. Les sciences dures ont quand même besoin des SHS dans les IDEX. C'est la raison pour laquelle PB s'est lancé dans *Innovative SHS* : ce salon permet de montrer que les SHS ne sont pas toujours ce que l'on pense qu'elles sont. Si l'on prend l'exemple du domaine du Patrimoine, on voit que les innovations en SHS rendent la muséologie, par exemple, obsolète. PB est intervenu auprès de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologique, qui au départ disait « pourquoi les SHS ? » A l'arrivée ils écoutent, surtout après les attentats : ils pensaient qu'il n'y avait pas de recherche dans ce domaine alors qu'il y avait énormément de publications sur le sujet. Il ne suffit pas de faire 5 min. de radio ou de TV. La demande [des politiques] porte sur des sessions de formation sur des thématiques très spécifiques d'une heure maximum une ou deux fois par mois. On a cette mobilisation aussi à effectuer. Au CNRS, les SHS ont un boulevard qui nous a été ouvert par le président [Alain Fuchs], qui, en mettant l'interdisciplinarité au centre du CNRS, a invité les SHS à sa table. Le CNRS est la 1ère force de recherche en termes de pluri et interdisciplinarité (ex : énergie, équité environnementale, l'homme augmenté).

Il existe une volonté affirmée de lancer des recrutements dans le domaine du *genre* : il était difficile de tenir un agenda politique et de valeur de notre société sans susciter la création de champs de recherche.

PB donne un exemple de contribution de l'approche par le genre à l'activité scientifique. Des femmes biologistes se sont mobilisées sur la question des tests qui étaient uniquement pratiqués sur des mâles en raison de leur meilleur rapport qualité prix (pas de cycles). Le passage des médicaments à l'Homme se faisait donc sans vérification sur une éventuelle nocivité sur les femmes. Des problèmes ont été signalés notamment en Afrique suite à une campagne de vaccination. Ces femmes sont à l'origine de la création d'une nouvelle revue « *Biology and Gender* » et ont réussi à imposer que le ratio/ sexe soit indiqué dans les articles publiés dans *Nature*. La question des genres prend de l'ampleur depuis plusieurs années. On a bien fait de créer un GIS sur le sujet et de recruter sur des profils fléchés « genre », ce qui permettra de répondre aux questions des parlementaires.

Question du président de la section 39 : S'interroge sur les effets de la politique de site (redoute un effet de prophétie auto-réalisatrice si de toute façon tous les chercheurs doivent aller vers les grands sites de type Idex et si cela figure dans le discours). Cela pourrait conduire à la marginalisation de certaines universités. Il serait redoutable d'afficher cela en termes de politique scientifique de l'INSHS. En section 39 la carte est extrêmement diversifiée territorialement et donc des jeunes chercheurs se répartissent sur certains des sites dits d'excellence. Vif débat dans sa section car tous n'ont pas la même vision de la priorisation des sections pour les jeunes chercheurs.

PB : Cela ne concerne pas la section 39. Ce discours n'est pas celui qu'il souhaite afficher. Le maillage de la 39 est très différent des autres unités. PB relève que dans le grand Ouest, il n'y a pas de Labex ni d'Equipex et qu'il n'existe pas d'analyse convaincante pour l'expliquer : il s'agit selon PB d'un véritable sujet de recherche. PB prend l'exemple d'une UMR en réseau sur une thématique très centrée (c'est certainement la condition de la réussite), qui est une réussite.

Q. Pierre Moret (section 32) : En Section 32, sur l'ensemble des candidats très peu demandent des UMR qui ne sont pas sur les grands sites.

PB : Aucune autre institution du CNRS n'a une situation aussi asymétrique qu'en SHS (ratio chercheurs/IT). Pour l'instant il y a plus d'IT dans les unités en régions et des sites arrivent à créer une attractivité.

Claire Lemerrier indique que les autres disciplines ont du mal à comprendre la tendance des SHS à demander des fléchages thématiques et géographiques. Cette politique complique encore les concours pour les candidats. Cela a pour conséquence qu'un jeune chercheur peut se retrouver seul pour redynamiser un site. Il serait préférable d'opérer des mutations par paquets de deux ou trois personnes plutôt que d'agir sur les nouveaux entrants. Ce sujet sera rediscuté par le CS du CNRS en septembre.

PEDR : La place faite dans les universités aux chercheurs du CNRS qui enseignent (ou souhaitent enseigner) est réduite. Donc la logique de la PEDR était de leur offrir une reconnaissance de l'établissement. C'est aussi dans cette logique qu'ont été créées les Chaires d'excellence/ENS.

PB : Ce qui distingue l'InSHS des autres instituts est la relation avec l'enseignement supérieur. Il y a des universités qui se portent très bien sans le CNRS. PB n'a pas la prétention de placer le CNRS au cœur de toute recherche en SHS alors qu'en physique on peut le faire. Il existe donc une différence de positionnement très sensible. Nous avons 290 unités, ce qui est énorme, alors que l'IN2P3 n'en a qu'une vingtaine. Cela rend les choses difficiles. L'INSHS a le tiers des postes des entrants. PB insiste sur l'importance de l'interdisciplinarité. Ces autres instituts imposent une mobilité au passage DR (ex : CEVIPOV=> Toulouse). La coupure Paris/Province n'est pas toujours pertinente (cf section 40). Comment identifie-t-on un laboratoire en difficulté ? Il y a des labos en Ile-de-France qui ont des problèmes. Il faut dresser un bilan et mener des analyses.

Il y a de nombreux cas où le nouvel entrant affecté en région revient avec son poste en IdF avec l'accord des DU des unités de départ et d'arrivée. Des moyens humains pourraient être localisés en région (exemple d'IT, secrétaires de rédaction pour les revues). PB pense que c'est une illusion de dire que l'on va nommer uniquement en région.

Il y a un discours tenu aux gouvernances de sites en région : il faut être attractif mais pas à cause des IT car en région, il y en a d'avantage qu'en IdF. Les chercheurs préfèrent des conditions de vie dégradées à Paris plutôt que d'aller en Province travailler dans des conditions plus favorables. Dans un certain nombre de cas nous sentons les choses bouger. Par exemple, sur la structuration des études sur les Afriques dans le Monde, on a une UMR à Paris avec une antenne à Aix et une à Bordeaux (aucun problème d'attractivité à Bordeaux : 39, 38...). Si l'on accède à cette liste de futurs IDEX, il n'y aura plus de problème d'affectation : les gens souhaiteront y aller. Il y a des sites qui attirent (ex : Lille et Strasbourg). « Les jeunes détestent les sites où il y a des problèmes ».

La politique de sites fonctionne bien quand il y a une articulation avec les écoles doctorales (ED). Il faut voir comment on adosse les ED aux UMR et renforcer l'attractivité des sites. Cette question est débattue très régulièrement.

Convention CNRS-ENS

PB lit un texte de M. Courage. Cf décret. Texte rédigé par la direction des affaires juridiques et la DRH. Objectif : d'après les témoignages et expériences antérieurs ; sur la place faite aux chercheurs qui enseignent (qualifié de « Lumpenproletariat »). Il souhaite faire en sorte que les collègues du CNRS qui souhaitent s'engager dans l'enseignement à raison de 68h ou plus par an aient une prime et une reconnaissance spécifique. Doivent pouvoir siéger en tant que personnel enseignant dans les commissions où siège le personnel enseignant des universités. Cela a conduit à l'accord expérimental avec l'ENS. PB n'a pas participé aux négociations de détail.

*Observation de Cécile Michel* : Cécile Michel a interrogé la base RIBAC portant sur 1762 chercheurs : presque la moitié enseigne 38,5 heures par an. L'essentiel se fait en M1 et M2 mais entre 1/5 et 1/4 en Licence. Cela signifie-t-il que le CNRS va passer des conventions avec tous ces chercheurs ? Tous les établissements ne souhaitent pas qu'ils enseignent d'avantage ni qu'ils participent aux conseils. Ne croulent pas sous le nb de demandes. Cela revient assez cher au CNRS.

*Observation de Sarah Gensburger* : On envoie des signaux aux jeunes générations en donnant des primes aux enseignants de l'ENS et pas en Province. Du fait de la fonte des effectifs, s'il n'y avait pas de dédoublement des masters, un certain nombre de collègues auraient du mal à faire leur nombre d'heures. Cela dépend des universités.

Question : Qui est en vue pour remplacer Françoise Le Mort ?  
S'il n'a personne, PB prendra lui-même la section.

DELEGATIONS CNRS : Q. de A. Hostein : Connaît-on le calendrier et la position du CNRS pour les délégations.

PB : C'est un vrai sujet de co-pilotage avec les sites : cela prend du temps et est compliqué. Chaque site propose une liste d'enseignants-chercheurs (EC) aux sections compétentes du CoNRS, celles-ci proposent une évaluation globale, puis une cible par site (en tenant compte de la parité). Il faut compter combien de SHS sont en délégation. L'objectif est d'arriver à un arbitrage qui se fait en fonction des grandes thématiques des sites et de la qualité des dossiers et de la parité. Nous rediscutons avec le site qui ne veut parfois pas bouger. Les choses se sont améliorées aujourd'hui. PB indique que le calendrier est tardif et que si cela ne tenait qu'à lui, il l'avancerait un peu plus pour le mettre avant Noël. Avant la nouvelle procédure, on avait une enveloppe par Institut maintenant par il s'agit d'une enveloppe par site.

Question : Y a-t-il eu un bilan de fait ?

Non. L'an dernier, le bilan était à peu près le même. Par exemple, pour l'Institut de Maths, on a eu beaucoup de mobilité CNRS/Enseignants chercheurs.

PB sur la valorisation de la recherche en SHS

Lutter contre le côté extatique avec la recherche en Art, en archéologie : lecture de week-end. La difficulté est de faire comprendre ce qu'est un vrai travail de recherche : preuves, administration des indices... Via la valorisation c'est parfois plus facile. Donne l'exemple d'une mise en valeur du Patrimoine avec le cube musical de Philippe Vendrix. Il faut prendre langue avec une société du numérique capable de traiter la musique et du son. Les élus voient immédiatement ce qu'ils peuvent en faire. Ce cube a été exposé en gare de Louvain et Liège. Cela montre comment une recherche qui paraissait sans intérêt et anecdotique (partitions de la musique de la Renaissance) a des implications de mise en valeur du Patrimoine et de mise en valeur touristique d'une région. Autre exemple : application pour smartphone à La Rochelle et Poitiers qui vibre dès qu'on passe près d'un lieu intéressant montre qu'une érudition inutilisée pour le grand public peut devenir un objet de consommation courante très attractif. Mais ce n'est jamais en exposant à vos collègues les choses pensées comme nous les avons pensées en concevant notre recherche qu'on arrivera à valoriser la recherche : il faut montrer les enjeux et les implications pour aujourd'hui.

Présentation de RIBAC et de Vari-SHS par Michèle Dassa

RIBAC (Recueil d'informations pour un observatoire des activités de recherche) entre dans sa 5<sup>e</sup> année pour les SHS ; son objectif est de rendre visible l'activité de recherche et de quantifier l'ensemble de l'activité en SHS. MD travaillé avec Isabelle Sidéra, qui était membre du comité scientifique.

Cette année le pilote de Vari-SHS, un outil destiné aux IE et IR des BAP D et F va être mis en place. Il s'agit de prendre en compte les activités des ITA dans les indicateurs SHS de production scientifique dans le rapport d'activité du CNRS.

On peut produire des indicateurs à partir de RIBAC et il est possible de faire des demandes d'évolutions (à transmettre par mail à MD). Toutes les rubriques de RIBAC peuvent faire l'objet de statistiques. Des analyses sont publiées régulièrement dans les lettres de l'INSHS.

Les publications sont scindées en deux grandes rubriques : les articles de revues et les chapitres d'ouvrages. La typologie varie selon les sections. On a par exemple beaucoup d'articles en section 37 et un profil inverse en section 33, on a beaucoup de rapports de fouilles en 31 et les économistes produisent beaucoup de *working papers*.

RIBAC a mis en évidence des résultats sur l'étude genre : on a au moins une publication dans toutes les sections. Les données de RIBAC sont utilisées par les sections pour alimenter leur rapport : la section 34 a fait un graphique sur la structure des disciplines et la section 32 sur la langue des publications (70% en français et ¼ en anglais).

Des indicateurs pourraient être utilisés dans RIBAC pour qualifier la politique de site. Ex : nb de publications par site. On peut aussi le faire en fonction du grade et on pourrait le faire sur les co-publications (avec au moins un auteur hors CNRS) ou par rapport aux programmes de recherche des chercheurs. MD fait référence au 2<sup>e</sup> volet de ce travail pour les personnes qui travaillent sur les aires culturelles. (cf site de l'INSHS).

*VariSHS*

Dans le cadre de humanités numériques, on produit des BDD images et sons, des blogs, des cartes, des logiciels (rubrique production multimédia). Les données de la recherche prennent des formes multiples : enquêtes, interviews, dépouillement d'archives, analyses statistiques, mesures psychochimiques, GPS... Il y a déjà 90 inscrits sur 550 contactés. Renseigner Vari-SHS se fait sur la base du

volontariat. IL y a des informations que personne n'avait. Quand on discute avec nos collègues des sciences dures, cela permet aussi de montrer des chiffres. Pour les publications, cela permet de montrer les spécificités par communauté scientifique et offre un outil de capitalisation aux chercheurs. Il s'agit d'ouvrir l'outil au fur et à mesure des activités. C'est complètement confidentiel.

Des exports dans différents formats sont possibles pour éviter la ressaisie. La récupération des métadonnées HAL est possible également : cela marche bien mais n'est pas assez utilisé à leur goût (15%) car un nombre insuffisant de chercheurs saisissent leurs publications dans HAL.

Volonté d'élargir RIBAC aux IT, chercheurs non CNRS et EC non CNRS dans le cadre de l'Alliance Athena et de contribuer au référentiel français de la production scientifique (BSN3). Beaucoup utilisent Web of Science (WoS) mais même en sciences dures, environ 50% de la production n'est pas dans le WoS.

Envisage de l'étendre au niveau de l'ensemble des chercheurs CNRS.

Question : problème de l'interdisciplinarité quand on publie dans des disciplines auxquelles le portail BiblioSHS ne donne pas accès.

R : Une demande à faire au CNRS par le laboratoire, car l'INIST paye par nombre de personnes déclarées.

Question : La prise en compte des disciplines hors SHS n'apparaît pas dans RIBAC et Philippe Auvergnon fait remarquer qu'il est problématique d'ajouter des comptes rendus avec des ouvrages.

Michèle Dassa répond qu'on contrôle les publications par exigence d'ISSN/ISBN, un par un pour articles et chapitres. 7000 publications en tout par an pour 1800 chercheurs.

Patrice Bourdelais intervient pour dire que son but est de voir disparaître la mention « hors publications SHS » dans les rapports d'activité du CNRS.

Question : Comment évaluer la production par site si les enseignants chercheurs ne remplissent pas RIBAC?

Patrice Bourdelais dit que faute d'autre solution il fera une règle de trois par rapport au nombre de chercheurs. Tension au départ sur le fait que le CNRS constitue une base de données sur l'activité des enseignants chercheurs, mais espoir d'en sortir.

Discussion entre Michèle Dassa et Jean-Benoit Zimmermann sur les revues de référence en 37. MD indique que cela concerne JournalBase. Attention à bien prendre la liste des revues sur le site du CNRS et à ne pas prendre celle de l'HCERES.

Patrice Bourdelais fait état de négociations en cours avec Web of Sciences pour conditionner les abonnements à l'intégration d'une soixantaine de revues françaises dans les bases. L'absence de tout indicateur devient un handicap sérieux.

Question : Question de l'amélioration de l'interface et question juridique.

Les données sont protégées par la CNIL. Les destinataires : CN, DRH, Institut... Pour ces destinataires : travail supplémentaire, or l'équipe RIBAC est toute petite : 2 personnes. Les membres du CSI et les présidents des sections sont invités à envoyer des mails à Michèle Dassa pour lui poser des questions ou lui demander des statistiques.



## RAPPORTS DES PRESIDENTS DE SECTION SUR LE CONCOURS 2015

### Section 35

3 concours cette année. Les taux de pression étaient : DR2 4/22; CR1 3/59 et CR2 4/204

Fléchages et coloriages et viviers des candidats. Concours CR1 et CR2 : 7 postes.

Thématiques prioritaires : création artistique contemporaine. Notion de handicap. Vie de la section nuancée.

3 coloriages en CR, dont un très précis en CR1 sur la notion de handicap mais pour ce dernier le vivier était constitué au grand maximum de 4 candidats. Ils ont fait le choix de pourvoir ce coloriage au regard de l'importance de cette question sociétale.

Nouvelles thématiques : forte montée de la littérature postcoloniale et extension de l'histoire de la philosophie dans les cultures juives, arabes et persanes.

Pour ce qui est de la présélection, il y a une situation propre à la section. Son intitulé renforce son unité depuis 2011, mais recouvre toujours l'équivalent de 11 à 14 sections CNU, véritable diversité disciplinaire (pas seulement sous disciplines).

D'où difficulté d'une présélection qui ferait tomber des pans de la discipline, donc peu de présélection, environ 20% des candidats ont été écartés des auditions. Nous avons une réflexion en cours sur les effets de cette politique : difficulté pratique de l'audition en sous-jurys, nous envisageons du plénier ou semi-jury mais qui nécessiterait d'auditionner moins. Il y a 2 ans, utilisation d'une expertise externe sur un fléchage.

Il n'y a pas eu de déclassement en section d'admission et les affectations suivent très largement les demandes des candidats.

Pas de diffusion des critères de la section ou de guide pour les candidats au-delà de l'affichage officiel du site du CN. Après le concours et quand sollicité, le débriefing est encouragé. Très prudent avec un guide avec conseil aux candidats qui irait au-delà de ce qui existe. Préfère ne pas procéder à ce type de pratiques pour sa propre section. La communication vers l'extérieur est coupée à partir de la date de la parution des concours.

### CID 53

Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques. Il s'agit de leur 1<sup>er</sup> mandat (nouvelle section). 7 postes pourvus 6 (1 seul des 2 postes DR a été pourvu en raison du faible nombre de candidats).

Critères de présélection : qualité des dossiers et pluridisciplinarité, qui est une exigence (différente selon les grades), difficile à définir mais ont fixé des critères sur le site du CN.

Pas de déclassement, affectations semblent suivre les vœux des candidats.

- DR2 : 2 postes
- DR « externe » : « Étude des genres, études interdisciplinaires ».
- 1 CR1 colorié « Handicap »
- 3 CR2 dont 1 colorié « processus socio-techniques »

Le taux de pression est fort mais moins que dans la 35 : entre 3 et 5% de taux de pression. On constate un fort écrémage entre les admis à concourir et les admissibles : plus de 50%. Le taux d'audition est de 44%.

La pré-sélection est très importante. La réelle pluridisciplinarité est le critère principal et les données sont indiquées sur le site de la CID. Il n'y a pas eu de déclassement, pas de problème d'affectation. Il n'y a pas de labos rattachés à la CID.

Fait remarquer la très grande diversité des disciplines de la CID (informaticiens, juristes) et il est très difficile de siéger en sous-comité. Le nombre de candidats pour les postes coloriés est très faible (ex : DR Genre : 2 candidats avec 1 candidate excellente).

Poste énergie : 4 candidats pouvaient postuler mais aucun d'une qualité suffisante

Sur le handicap : 8 personnes auditionnées avec des dossiers de qualité dont deux classés.

Les collègues des CID sont aussi dans des sections et ont consacré au moins un mois aux auditions. Une partie du travail est extrêmement lourde et les conditions matérielles sont très mauvaises.

## Section 52

Siège au moment de la réunion.

## Section 26

Tutelle principale l'INSB. InSHS en secondaire.

7 DR2 : 40 candidats.

2 CR1 : 34 candidats, dont 16 auditionnés.

5 CR2 : 85 candidats, dont 35 auditionnés.

Sur les 5 CR2, 2 postes InSHS coloriés (pas de CR1 ou DR2). Un des deux n'a pas pu être pourvu. Le poste colorié pourvu l'a été par un chercheur de bon niveau et sur thème répondant « aux soucis sociétaux de l'InSHS ». La présélection se fait sur critères éliminatoires (éloignement de la section, projet irréaliste, pas de publication en 1<sup>er</sup> auteur, pas de mobilité thèse-postdoc, pas de publication sans directeur de thèse, peu de publications par rapport à discipline proche, en pondérant par supports).

Le taux d'élimination est de 60%, jury plénier, pas de déclassement, affectations selon vœux. Ne publient les critères que sur le site du CN. La pré-sélection se fait par enquête au sein de la section.

Cécile Michel remarque que tous les postes sur l'INSB sont ouverts et ceux de l'InSHS sont coloriés.

*Réponse* : En effet ça ne simplifie pas les choses. Seraient demandeurs de postes plus ouverts, juste coloriés SHS. Notamment si on veut recruter hors Paris.

*Sandra Laugier* : On colorie pour des thématiques comme « art » par exemple parce que sinon personne ne se présente. On va continuer à colorier car de nouvelles unités interdisciplinaires en région doivent être pourvues. On va concilier coloriage et aménagement du territoire.

## Section 32

Cette section est dans une situation démographique difficile. CR2 pic en 2013 avec 184 candidats, on reste presque à cela ; entre 20 et 30 candidats par poste. Passage DR2 : il y avait un bouchon en 2009-

10 puis décrue, non anticipée par la section et l'Institut à tel point qu'en 2013 il y avait autant de postes que de candidats. On devrait anticiper sur ce concours.

En 2014 accord sur absence de coloriages. En 2015 la section a anticipé les coloriages mais voudrait moins de coloriages (50% des postes CR2). On ne constate pas de nouvelles thématiques mais des spécialités (à soutenir par des coloriages) mais le vivier est trop faible et l'on constate l'arrivée de nouveaux profils « lettres classiques/histoire ancienne » par pénurie de postes à l'université.

Taux de présélection autour de 50% environ même si pas de niveau visé en amont. Pas de déclassement depuis 2013. Les affectations respectent plutôt les vœux des candidats.

6 jours d'auditions avec 30 minutes par candidats.

Souhaitent ne pas aller trop loin et rester extrêmement prudent (n'ont pas de blog ou de site séparé) mettent dans le CR de la session d'automne, quelques éléments (rappel des critères). Mieux clarifier entre profil CR2 et CR1, ce qui ne peut être fait en termes d'âges (interdit). Ils l'indiquent donc en termes de statistiques : il s'agit alors d'un constat statistique et non d'un critère. Sont heureux de la non prolongation du mandat, (le même jury 5 ans de suite cela risque d'être défavorable à certaines disciplines non représentées). Plus les années passent, plus il va être objectivement injuste. Souhaitent donc que cela soit à 3 ans pour les concours.

*Patrice Bourdelais*

Revient sur la question du lissage pour les postes en DR2. C'est délicat car c'est un arbitrage entre Instituts sur où placer le curseur par rapport à la masse salariale du CNRS. Ensuite par section c'est un calcul pur au prorata des promouvables CR1 à 4 ans d'ancienneté. Le souci vient du délai à soutenir l'HDR.

### Section 33

Mondes contemporains (histoire moderne contemporaine, histoire de l'art, une partie de l'orientalisme)

3 CR1 : 66 candidats

6 CR2 : 193 candidats.

Il y avait 4 coloriages, 2 « Aires culturelles » / 2 thématiques.

3 CR1 et 6 en CR2 (66 candidats, en hausse). 4 coloriages sur ces 6 postes (mondes africains et au-dessus du Sahara, genre, travail/mobilité/pratiques/savoir). Ont auditionné 98 personnes. Les coloriages marchent de façon très inégale. Y passent 10 jours, Ont fait le choix de ne pas siéger en sous jury car gros dysfonctionnement (donnait lieu à 2 voire 3 jours de délibérations). Les délibérations sont ainsi moins douloureuses. Un candidat en 33 aurait eu vocation à candidater en 32. Certains candidats orientalistes continuent de candidater. Un lauréat 2014 devenu professeur des universités (HDR en CR1). La perte d'un membre de jury arabophone remplacé par un européeniste a posé problème.

DR2 : 4 postes, 22 candidats.

*Sarah Gensburger demande des éléments sur les rapporteurs.*

Pour la 33, on a un rapporteur principal et un rapporteur secondaire. Les rapports sont donnés en bureau. Ce n'est pas tiré au sort. Critères de la sélection : pluralité de candidatures ou conditions de travail du jury.

Exemple sur la 39 : taux de sélection assez fort. Qualité intrinsèque du dossier scientifique. Un paramètre est prédéfini avant les auditions : le nombre de créneaux disponibles. Il faut donner aux candidats le temps d'argumenter leurs dossiers. Le candidat s'exprime 20 minutes.

## Section 38

Pas représentée

## Section 34

N'a pas les informations demandées.

## Section 39

La section 39 est sous double tutelle : InSHS principale + INEE secondaire. L'INEE apporte 1 CR/an.

158 candidats CR2 pour 5 postes, 2 coloriage discutés entre la section et le DAS avec élargissement par rapport à l'idée initiale en fonction du vivier. Seulement 30% auditionnés pour les CR2.

CR1 : 37 candidats, 11 auditions ; ont classé en premier une candidate plutôt InEE, ce qui n'était pas prévu, il n'y a pas eu de déclassement. 18 candidatures DR2 dont 10 CNRS mais seulement 2 supports et constat d'un niveau retrouvé des candidats.

Pour rendre compte du concours, une AG de la section est organisée chaque année à Paris (invitation de tous les membres des labos rattachés, listes syndicales, professionnelles, etc.) pendant laquelle des réponses sont données aux questions générales de la communauté, mais pas aux demandes individuelles. Ne font pas de débriefing individuel.

Thèses très variées. Profils interdisciplinaires. Depuis toujours, la composition de la section joue un rôle fondamental. Avant la fin des opérations de concours, il n'y a aucun contact avec les candidats et ils ne répondent pas aux questions individuelles. Ne répondent pas non plus quand on les sollicite pour savoir pourquoi les candidats d'un laboratoire n'ont pas été pris.

## Section 36

Sociologie et Droit.

DR2 : 4 postes : 20 dossiers recevables avec candidatures externes.

CR1 : 2 postes : 67 candidats.

+ 1 CR1 « fléché » en affectation et en coloriage thématique « grandes masses de données », pour lequel 11 candidats dont 2 auditionnés et 1 seul correspondait vraiment au profil.

CR2 : 5 postes « ouverts » : 222 candidats.

+ 1 CR2 : « Centre Nantais de sociologie » : 68 candidats.

+ 1 CR2 : « Institut interdisciplinaire de l'innovation » : 51 candidats.

Environ 50% des candidats sont auditionnés.

Pas de divergence sur le classement avec le jury d'admission.

Pas de problème avec les affectations.

La section a fonctionné en 2 sous-jurys, droit & sociologie.

4 critères :

- qualité du projet de recherche

- rapport de thèse
- publications
- périmètre thématique et disciplinaire

Il n'y a pas eu de problème entre le jury d'admissibilité et le jury d'admission, pas de problème non plus sur les affectations. Sur l'ensemble des candidats CR2 ont auditionné la moitié des candidats.

Critères : périmètre thématique et disciplinaire (Pas tant par rapport au parcours disciplinaire), le projet de recherche (originalité, cohérence, faisabilité), qui doit être pleinement dans les thématiques de la section. Pour ceux qui fournissent un rapport de thèse, il s'agit d'un document important, notamment pour les plus jeunes, les publications (au moins 1 article dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage chez éditeur reconnu ou un chapitre si évalué par les pairs comme un article et périmètre thématique et disciplinaire). Il y a un problème de chevauchement avec la section 40. Faut-il ou non durcir les frontières entre les 2 ? Cela n'est ni possible ni souhaitable.

## Section 37

Economie et gestion

Ont un guide de candidat en ligne sur leur site<sup>2</sup>. Pour les CR1, privilégient l'originalité du projet de recherche, l'autonomie et l'éventuelle mobilité, les perspectives d'intégration dans le labo d'accueil envisagé. Pour les CR1 s'ajoute la régularité de production, l'animation et la valorisation, la mobilité (mais pas critère absolu). DR2 : qualité, originalité, capacité à la direction de recherche. Prise de responsabilité et mobilité et domaine thématique. Ils travaillent en aveugle sur les prénoms des candidats.

Pour les postes : 6 CR2, 2 CR1, 2 DR2 ext, 3 DR2 int. Il y avait deux coloriations négociés en amont : économie de l'environnement et genre. Pour le premier aucun souci, pour le second il n'y a pas de vivier du coup élargissement aux discriminations. CR1 le coloriage était économétrie théorique : il n'y avait pas de vivier donc le recruté est celui qui était le moins loin. 83 candidats CR2, dont 62 en économie, 10 en gestion et 11 en autres. CR1 24 candidats, 17 éco, 4 gestion, 3 autres.

Le taux de présélection est de 66% car la décision est une audition de 30 minutes.

De nouvelles thématiques émergent : théories de la décision et économie expérimentale / comportementale. Avec la section 26, la 37 envisage la création d'une CID comportements pour 2016 : il y a un vivier (très bons dossiers + base internationale).

## Section 40

Sciences politiques

6 CR2 (dont 2 coloriés) : 226 candidats

+ 1 CR2 « fléché » Toulouse : 60 candidats

2 CR1 (dont 1 colorié) : 71 candidats

4 DR2 : 20 candidats

---

<sup>2</sup> <https://sites.google.com/site/section37cnrs/>

La section a travaillé en 3 sous-jurys. L'expérience du concours 2015 montre la dérive de la politique de site avec l'imposition des laboratoires affectataires, cela peut revenir parfois à du recrutement local.

Pour ce qui est des nouvelles thématiques ; nous constatons toujours des lacunes en théorie et philosophie politique et la sociologie des sciences apparaît dans l'angle mort de plusieurs sections. Le taux de présélection est environ de la moitié. 2 jours de délibération, 2 rapporteurs dont un spécialisé et un tiré au sort. Les critères sont le rapport de thèse, le projet (même sa taille), le périmètre de la section (une des principales raisons de non audition) et les publications.

Audition en 3 sous-jurys. La communication s'effectue sur les listes professionnelles et compte rendu des élus aux comités de liaison. Ils pensent organiser une AG à l'avenir, surtout si la politique de site donne plus de pouvoir aux DU. Les affectations sont paradoxales puisque des candidats sont nommés dans de gros laboratoires parisiens où en plus ils ont fait leur thèse. La 40 cette année a été une sorte de laboratoire des fléchages et coloriages. CR2 : 6 postes dont 2 coloriés : 226 candidats, 118 auditionnés ; concours séparé pour le Certop avec un coloriage thématique en plus 60 candidats, 39 auditions ; concours CR1 2 postes dont un double colorié. Il y avait donc un poste avec fléchage géographique et coloriage thématique, vivier très étroit, ce qui avait été dit dès l'imposition du fléchage, en session automne 2014. 2 classées mais déclassées par le jury d'admission car trop éloigné du coloriage, poste non pourvu. C'est une vraie question car si on cherche les candidats avec l'assentiment du laboratoire, on remet en cause la nature nationale du concours. De fait le DU du Certop a été consulté pour savoir qui il voulait. Problème qu'on ne suit ni la logique du concours national ni un vrai recrutement par laboratoire.

## Section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions.

Taux de pression avant la présélection (nbre de poste / nombre de candidats)

31/03 : 1/12.5 (5 postes dont 2 coloriés)

31/02 : 1/22.4 (2 postes)

31/01 : pas de présélection : 1/3.5 (4 postes)

Cette année deux coloriages pour le concours 31/03. Il n'a pas été difficile de les respecter car ces coloriages correspondaient à des priorités identifiées par le mandat actuel et le précédent dans le rapport de conjoncture. Nouvelles thématiques : paléogénomique environnementale, émergence de nouvelles méthodologies / approche dans le domaine des datations, exploitation de nouvelles archives environnementales et culturelles, développement des approches modélisatrices aussi bien des processus naturels que culturels, etc. La présélection nous a permis d'augmenter le temps de présentation des candidats CR2 et CR1 et surtout d'échanges avec la section ce que nous apprécions beaucoup. 64 % des CR2 et 84% des CR1 et 100% des DR1 sont retenus pour l'audition. Pas de déclassement par le jury d'admission.

La section met des annales de concours en annexe du CR intersyndical de la section (session de printemps), vérifiées par le juriste du CNRS. Il existe aussi un guide du candidat sur le site du CoNRS. En revanche, pas de débriefing individuel proposé aux candidats.

La section 31 a demandé l'abandon des lettres de recommandation de la communauté scientifique.

Demande que la lettre d'acceptation des DU des laboratoires souhaités par les candidats soit rendue obligatoire. Fonctionnent sur deux instituts : INSHS et INEE. Les vœux des candidats ont été conservés en priorité pour les affectations.

## DISCUSSION

A propos :

- des coloriages thématiques et des fléchages géographiques.
- de la diversité des règles de transparence et de communicabilité des critères aux candidats et sur la manière de faire un retour individuel ou pas.

## RECOMMANDATIONS VOTEES PAR LE CSI

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2015/INSHS\\_02-07-15\\_Recommandation\\_flechage.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2015/INSHS_02-07-15_Recommandation_flechage.pdf)

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2015/INSHS\\_02-07-15\\_Recommandation\\_coloriage.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2015/INSHS_02-07-15_Recommandation_coloriage.pdf)